

CLAIRE VIVES

Faut-il moduler l'indemnisation des chômeurs en fonction de la conjoncture ?

Afin d'inciter les demandeurs d'emploi à se tourner plus rapidement vers des postes vacants, le gouvernement entend durcir l'accès aux allocations quand l'économie se porte bien.

L'idée nous vient de l'autre côté de l'Atlantique, du Canada et des Etats-Unis. Elle consiste à moduler l'indemnisation des demandeurs d'emploi en fonction de la conjoncture économique. En clair, à rendre l'assurance-chômage « *plus stricte quand trop d'emplois sont non pourvus, plus généreuse quand le chômage est élevé* », selon les mots d'Emmanuel Macron. C'est ce qu'on appelle la « *contracyclicité* ».

L'objectif ? Inspiré par l'économiste Marc Ferracci – élu député (Renaissance) en juin –, le gouvernement entend inciter les chômeurs à se tourner plus vite vers des postes vacants. Cela, en jouant sur deux leviers : le nombre de mois de travail requis pour avoir droit à une allocation (plus important quand le marché du travail est accueillant, et vice versa) et la durée de l'indemnisation (plus courte dans une bonne situation, et vice versa).

Une idée efficace ? Difficile d'être affirmatif car la précédente réforme, entrée en vigueur l'an dernier, n'a pas encore été évaluée. Les droits des personnes les plus précaires, celles qui alternent petits boulots et chômage, ont été rognés, sans que l'on sache si cette évolution des règles a agi sur les comportements. En revanche, elle a généré d'importantes économies – l'Unédic s'apprête à engranger un excédent de 10 milliards d'euros sur la période 2022-2024.

✚ Lire la suite sur la page du journal [L'Obs](#)

L'OBS

5 octobre 2022



voir le site du
[Centre d'études de l'emploi et du travail](https://ceet.cnam.fr/le-ceet/evenements-actualites-du-ceet/faut-il-moduler-l-indemnisation-des-chomeurs-en-fonction-d)

<https://ceet.cnam.fr/le-ceet/evenements-actualites-du-ceet/faut-il-moduler-l-indemnisation-des-chomeurs-en-fonction-d>